



Extrait des décisions du Conseil communal de Gingins

Séance du 26 juin 2025

Présidence : Cédric Gorgerat

Conseillers présents : 29

Conseillers excusés : 8

Conseillers absents : 3

Majorité absolue : 15

Dans sa séance du 26 juin 2025, le Conseil communal de Gingins a pris les décisions suivantes :

-Revenir à une Municipalité à 5 membres

Vu le préavis Municipal N°47/2025 et après avoir entendu les conclusions de la commission ad hoc, Le préavis Municipal N°47/2025 est rejeté avec 16 NON 6 OUI et 6 abstentions

- Optimisation du patrimoine communal – aliénation du droit distinct et permanent (DDP) 315 pour un montant de CHF 1'012'800 (préavis N°48/2025)

Le Conseil Communal charge le bureau de nommer la commission

-Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes 2024

Vu le préavis municipal N° 50 /2025 et après avoir entendu les rapports des commissions de gestion et des finances, le Conseil communal a approuvé à l'unanimité la gestion pour l'exercice 2024, les comptes de fonctionnement et le bilan de la bourse communale ont été adoptés à l'unanimité.

- Aliénation de la parcelle n°199 pour la réalisation d'un EMS destiné à renforcer l'offre de soins à la population

Vu le préavis Municipal N°51/2025 et après avoir entendu les conclusions de la commission ad hoc, Le préavis Municipal N° 51/2025 est accepté avec 26 OUI et 2 NON

-Salle polyvalente, place du village et solution de stationnement. Demande de crédit d'investissement de CHF 242'000 pour le financement des études préliminaires nécessaires, antérieures à la phase finale de réalisation du projet

Le préavis Municipal N° 46/2025 est accepté avec 25 OUI, 1 NON et 2 abstentions

Nominations légales

Le Conseil communal a nommé les membres du **Bureau**¹ pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 :

Président :	Cédric Gorgerat
1 ^{er} Vice-Président :	Vacant
2 ^{ème} Vice-Président :	Pascal Schaller
Scrutateurs :	Didier Joray et Daniel Zryd
Scrutateurs suppléants :	Nancy Induni et Jérôme Grémy

Sont nommés à la commission de gestion :

Elaine Walsh, Dirk Reinisch, Paul Descheemaker, Alexandre Mestral et Fabienne Ruch

Sont nommés à la commission des finances :

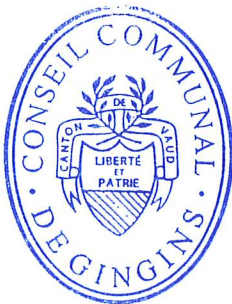
Pierre-Yves Revaz, Sylvain Liaudat, Charles Geninasca, Alain Meuwly
Reste une personne à nommer lors du prochain Conseil communal

Prochaine séance du Conseil communal
Le mercredi 27 août 2025 à 20h15

Le Président



Cédric Gorgerat



La Secrétaire



Florence Roiné

"Le référendum* doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art.110a al. 1et 105 1bis et 1ter par analogie)"

¹ Art. 20 alinéa 1 du Règlement du Conseil communal « Le bureau du Conseil est composé du président et des deux scrutateurs ».